

OBJECTIFS

- Les stagiaires seront capables de réaliser les opérations, d'ordre non électrique au voisinage d'ouvrages électriques (V) en respectant les prescriptions de sécurité.
- Se déplacer, évoluer et manipuler du matériel et outillage de façon adaptée en fonction des risques électrique que présente l'environnement.
- Réaliser le balisage de la zone de travail et la surveillance du personnel et des accès à cette zone.
- Rendre compte de son activité.
- En fonction des résultats acquis, permettre à leur employeur de les habilitier, en toute connaissance de cause.
- Répondre à l'obligation de formation et d'évaluation faite aux employeurs vis-à-vis de leurs salariés en vue d'éviter les dangers dus à l'électricité dans l'exécution des tâches qui leurs sont confiées (NF-C- 18-510).

Adaptation au public concerné : Programme de formation réglementé. La formation devra être suivie en totalité.
Une réduction de parcours (10,5 h au lieu de 14 h) peut être réalisée pour les chargés de chantiers n'effectuant pas de manœuvre.

TEXTES DE REFERENCE : NF-C 18510

ORGANISATION

Matériel pédagogique et technique :
Vidéo projection, documents techniques, matériels électriques (Vérificateur d'absence de tension, gants, appareils de mesures, tapis, tabourets, perches...)

Un livret stagiaire individuel est remis à chaque participant.

NB : Un recueil de prescriptions électriques peut être fourni aux stagiaires, sur votre demande.

Méthode et organisation :

- Méthodes actives adaptées à la formation des adultes.
- Les installations client sont privilégiées pour la réalisation de la pratique. Dans le cas où elles ne seraient pas accessibles, merci de nous le préciser lors de votre commande.

DUREE DE L'ACTION

14 heures (2 jours) dont pratique.
Groupe de 6 stagiaires maxi, 2 mini

PUBLIC VISE

- Personnels d'exploitation et d'entretien non électriciens appelés à faire des manœuvres d'ordre non électrique (réarmement de disjoncteurs) : opérateurs de chaîne de production, veilleurs de nuit, chefs cuisiniers...
- Personnels désignés encadrant une équipe qui réalise des travaux à proximité d'un risque électrique : chefs d'équipe, chefs de chantier, conducteurs de travaux, agents de maintenance...

PRE REQUIS

- Avoir 18 ans minimum.
- Aptitude médicale obligatoire reconnue par la médecine du travail pour toutes les formations préparatoires à l'habilitation (partie pratique sur parties actives).
- Aucune connaissance en électricité n'est requise.

EVALUATION

Des tests théoriques QCM spécifiques aux niveaux d'habilitation seront proposés en fin de formation. Des tests avec grilles d'évaluation pratiques en fonction des niveaux d'habilitation seront réalisés sur des installations.
Ces tests sont construits suivant la NF-C-18510.

Sanction visée :
Délivrance, sous réserve de réussite aux tests, d'une proposition de niveau d'habilitation établie par le formateur aux vues des résultats. .
Délivrance d'une attestation de formation à la préparation à l'habilitation électrique non électricien.



INTERVENANTS

Enseignants qualifiés BR CODE, disposant d'une expérience significative en formation d'adultes et dans les métiers de l'électricité. (détenteur des habilitations correspondantes).

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

PROGRAMME

Théorie :

- ▶ Contexte réglementaire et normatif
- ▶ Notions d'électricité
- ▶ Analyse des risques liés à l'électricité
- ▶ Opérations et niveaux d'habilitations
- ▶ Prévention des risques liés à l'électricité
- ▶ Interventions BT
- ▶ Manœuvres
- ▶ Incendie et accidents d'origine électrique

Pratique :

- ▶ Lire et exploiter un titre d'habilitation
- ▶ Identification des zones d'environnement et balisage de la zone de travail
- ▶ Analyse des risques (électriques et autres)
- ▶ Réalisation des différents travaux dans l'environnement de cellules haute tension, armoires, coffrets ou tableaux suivant niveaux d'habilitation

MOYENS

Cette formation est réalisée dans les locaux de l'OF ou dans les locaux de l'entreprise. Dans le cas d'une formation dans les locaux du client :

Les moyens mis à disposition par l'OF sont :

- ▶ Un ordinateur portable et un vidéoprojecteur

Les moyens mis à disposition par le client sont :

Matériel standard

- ▶ La salle de formation permettant l'accueil des stagiaires (chaises et tables), du formateur et des matériels, avec un minima de 2m² par stagiaire
- ▶ Si possible un tableau blanc ou paperboard
- ▶ Un écran de projection ou un mur blanc

Matériel technique

- ▶ Une armoire électrique « industrielle », coffret ou tableaux accessible aux apprenants
- ▶ L'autorisation de circuler dans les locaux du client pour identifier les zones d'environnements, validée dans le cadre de la signature de la convention de formation.